

FICHE HABITAT FORÊTS



NATURA
2000

Code Natura 2000
UE 91.10 ; 91.30
91.80

GÉNÉRALITÉS

Le massif gréseux des Vosges du Nord est recouvert par un vaste manteau forestier. Les conditions climatiques favorables au hêtre permettent à cette essence de se développer très largement et de structurer les formations forestières. Cette hêtraie varie selon la nature du sol. Plus localement, sur des petites zones aux conditions particulières (micro-climats, très fortes pentes ou sols plus acides) se développent des habitats forestiers différents, certains à grande valeur patrimoniale.



DESCRIPTION

La hêtraie à luzule (91.10)

Formation largement dominante dans les Vosges du Nord, la hêtraie à luzule présente différentes variantes. Ces variantes correspondent d'une part aux caractéristiques du sol et notamment à son degré d'acidité, et d'autre part aux caractéristiques du climat, notamment l'altitude et le confinement.

Sont ainsi présentes dans le site plusieurs variantes de la hêtraie à luzule.

Quelques espèces typiques :

- **Hêtre**
(*Fagus sylvatica*),
- **Sapin**
(*Abies alba*),
- **Chêne sessile**
(*Quercus petraea*),
- **Luzule blanchâtre**
(*Luzula luzuloides*),
- **Canche flexueuse**
(*Deschampsia flexuosa*)
- **Grande fétuque**
(*Festuca altissima*),
- **Myrtille**
(*Vaccinium myrtillus*)
- **Oxalis petite oseille**
(*Oxalis acetosella*)

Des hêtraies sur sol modérément acide où le hêtre peut être accompagné par le sapin dans les parties hautes ou les vallées confinées, et par le chêne sessile dans les parties basses. Le tapis herbacé y est souvent dominé par la grande fétuque. Ces variantes sont les plus répandues dans le site.

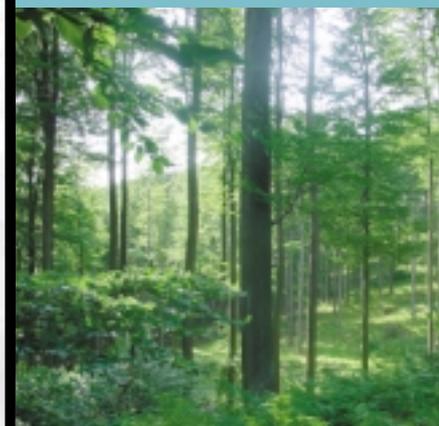
Des hêtraies, sur sol plus acide : comme pour la variante précédente, chêne ou sapin peuvent accompagner le hêtre en fonction de l'étage climatique, mais c'est le tapis herbacé qui change, avec une présence plus fréquente d'espèces caractéristiques des sols acides comme la canche flexueuse, ou la myrtille.

Des hêtraies chénaies sur sols très acides à basse altitude ou en exposition chaude. Le pin sylvestre y accompagne le hêtre et le chêne sessile.

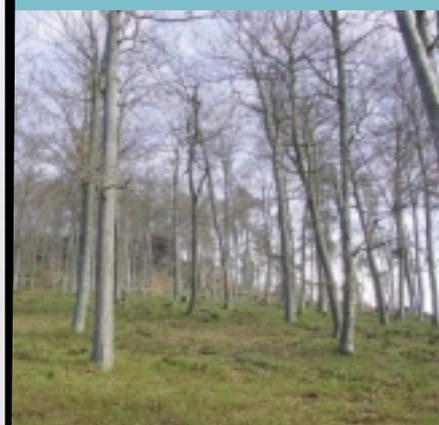
Remarque : les chénaies les plus sèches sur éperon rocheux constituent un autre habitat, qui ne figure pas dans la Directive Européenne, mais présente un intérêt écologique et paysager certain au niveau local.



Oxalis
petite oseille



La hêtraie à luzule



La chénaie acidiphile

La hêtraie à millet diffus, mélique et aspérule (91.30)

Cette formation est plus localisée dans le site. Le hêtre peut toujours être accompagné, selon les situations topographiques, par le sapin ou par le chêne sessile. La flore herbacée se développant sous cette hêtraie est différente, attestant d'une plus grande richesse du sol.

Quelques espèces typiques :

- | | | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| ➤ Hêtre
(<i>Fagus sylvatica</i>) | ➤ Érables plane et sycomore
(<i>Acer platanoides</i> et <i>Acer pseudoplatanus</i>) | ➤ Millet diffus
(<i>Milium effusum</i>) |
| ➤ Sapin
(<i>Abies alba</i>) | ➤ Grande fétuque
(<i>Festuca altissima</i>) | ➤ Aspérule odorante
(<i>Galium odoratum</i>) |
| ➤ Chêne sessile
(<i>Quercus petraea</i>) | ➤ Mélique à une fleur
(<i>Melica uniflora</i>) | ➤ Lamier jaune
(<i>Lamniastrum galeobdolon</i>) |

Les forêts de ravin * (91.80)

Cet habitat remarquable est localisé sur une très faible surface. Il occupe des ravins étroits et à fortes pentes, où se développent préférentiellement l'orme de montagne et l'érable sycomore. On y trouve également des espèces remarquables de fougères, comme le polystic à cils raides (*Polystichum setiferum*) ou à l'abri de barres rocheuses la très rare fougère *Trichomanes speciosum*.

LOCALISATION SUR LE SITE

La **hêtraie à luzule** occupe la plus grande partie du site
La **hêtraie à aspérule** est surtout localisée au sud-ouest.
Les **forêts de ravin** sont très localisées (un site dans le vallon du Stampfthal et un autre en forêt domaniale de la Petite Pierre Sud)

MENACES

- Acidification du sol favorisée par les peuplements résineux purs
- Tassement par les engins de débardage (sols limoneux ou limono-sableux)
- Engorgement de certains sols consécutifs à des coupes de régénération trop rapides
- Introduction d'espèces non autochtones
- Modification des proportions des essences forestières dans un peuplement par l'action du forestier

MESURES DE GESTION FAVORABLES

- **Le principal enjeu en matière de gestion pour ces habitats forestiers est d'assurer leur maintien en bon état de conservation, tout en permettant la valorisation de leurs potentialités productives. C'est dans cet objectif que les règles sylvicoles seront discutées au niveau technique et concertées avec les propriétaires, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs**
- **En raison de leur grande valeur patrimoniale, de leur faible répartition et des conditions difficiles d'exploitation, les forêts de ravin seront protégées plus strictement**

Remarque : la conservation d'un grand nombre d'espèces (chauve-souris, insectes, oiseaux) devra être prise en compte dans la définition des objectifs de gestion des habitats forestiers.



La forêt de ravin du Stampfthal



Des espèces concernées par la directive Habitat, comme le lucane cerf-volant, dépendent de la forêt

Habitats naturels : zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, le vivant (faune et flore) et le non vivant (sol, climat, géologie etc.), qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Crédits photographiques :
Michel RAUCH, Éric BRUA (SYCOPARC)

Réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement